

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 350**1^{er} avril 2003****SOMMAIRE**

Agraphy Investissements S.A., Luxembourg	16772	LRI-CorporateFonds	16754
Albert Thomas, S.à r.l., Luxembourg	16772	Lupus alpha Fonds	16756
Anglesey Investment Holding S.A., Luxembourg . .	16782	Lux Foods S.A., Luxembourg	16786
Aqua, Sicav, Luxembourg	16798	Magic Finance S.A.H., Luxembourg	16784
Ares S.A., Rodange	16783	Maité S.A.H., Luxembourg	16783
Armide S.A., Luxembourg	16782	Managed Funds Portfolio, Sicav, Luxembourg . .	16796
Bankpyme Strategic Funds Sicav, Luxembourg . .	16796	Millenium Futures S.A. Holding, Strassen	16796
Bertrand & Co S.A., Luxembourg	16782	Morisson S.A.H., Luxembourg	16785
Brimstone S.A., Luxembourg	16782	Munich Invest, Sicav, Luxembourg	16790
Chams Janoub Holding S.A., Luxembourg	16800	Niagara Holding S.A., Luxembourg	16781
Cromofin S.A., Luxembourg	16770	Nikkei Invest Corporation S.A.H., Luxembourg . .	16789
comXperts S.A., Bertrange	16773	Oogmerk S.A.H., Luxembourg	16783
comXperts S.A., Bertrange	16773	Pallietter S.A.H., Luxembourg	16788
DE.CE Investment S.A., Luxembourg	16771	Pyrénées S.A. Holding, Strassen	16799
DE.CE Investment S.A., Luxembourg	16771	Renu S.A.H., Luxembourg	16793
Defoule Prod S.A.H., Luxembourg	16795	S.I.P. Investments S.A.H., Luxembourg	16792
Delco International S.A. Holding, Luxembourg . .	16789	S.P.D.A.S., Société de Promotion pour le Déve-	
Demeter, Sicav, Luxembourg	16797	loppement des Activités de Services S.A.H.,	
Donau Invest S.A.H., Luxembourg	16797	Strassen	16786
Ecosave Investissements S.A., Luxembourg	16794	Sace Holding S.A., Luxembourg	16785
Eufi-Cash, Sicav, Luxembourg	16791	Schlüssel S.A., Luxembourg	16787
Eufi-Rent Sicav, Luxembourg	16788	Siola S.A., Luxembourg	16785
Eufinvest Sicav, Luxembourg	16789	Sogemindus S.A.H., Luxembourg	16784
Eurotruck (Luxembourg) S.A., Luxembourg	16799	Stocks and Bonds Investments S.A. Holding,	
Falkland S.A.H., Luxembourg	16792	Strassen	16797
FIN. INT. S.A., Luxembourg	16776	Strategic Global Investment, Sicav, Luxembourg .	16794
Finibanco Portfolio Fund, Sicav, Luxembourg . . .	16792	Stratinvest Insurance S.A., Luxembourg	16774
Fuscine Holding S.A., Luxembourg	16788	Stratus Technologies Group S.A., Luxembourg . .	16767
Helios, Sicav, Luxembourg	16798	Stratus Technologies Group S.A., Luxembourg . .	16770
Herbus S.A., Luxembourg	16786	Tadler Investments S.A.H., Luxembourg	16795
Immo Logistic Leder Holding S.A., Mamer	16779	Tamaris S.A., Luxembourg	16787
Immo Pacor S.A., Luxembourg	16790	Technolux S.A., Luxembourg	16800
ING Direct Sicav, Luxembourg	16766	Technolux S.A., Luxembourg	16800
INREDE S.A.H. (International Nippon Real Estate		Toumeto S.A., Luxembourg	16758
Development & Finance S.A.), Luxembourg . . .	16787	Toyfin S.A., Luxembourg	16799
Invesco Taiwan Growth Fund, Sicav, Luxembourg	16784	US Short Term Note Fund 99-A	16756
Investissements Immobiliers Européens et Internatio-		Vagor S.A.H., Luxembourg	16795
naux S.A.H., Luxembourg	16790	Venitus S.A., Luxembourg	16793
Investment Vario Pool	16757	Verlico S.A.H., Luxembourg	16788
Jacquard Holding S.A., Luxembourg	16771	Victoria Trading S.A., Luxembourg	16798
Jacquard Holding S.A., Luxembourg	16771	Why Not S.A.H., Luxembourg	16786
Jacquard Holding S.A., Luxembourg	16771	Winterthur-Europe Vie S.A., Luxembourg	16759
Librefeu Holding S.A., Luxembourg	16795	Winterthur-Europe Vie S.A., Luxembourg	16766

LRI-CorporateFonds, Fonds Commun de Placement.

SONDERREGLEMENT

Für den LRI-CorporateFonds ist das am 23. August 1993 im Mémorial C veröffentlichte Verwaltungsreglement integraler Bestandteil. Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des nachstehenden Sonderreglements.

Art. 1. Anlagepolitik

1. Das Ziel der Anlagepolitik des LRI-CorporateFonds (der «Fonds») besteht in der Erzielung einer angemessenen Rendite in Euro unter Berücksichtigung wirtschaftlicher und politischer Risiken.

2. Hierzu wird das Fondsvermögen nach dem Grundsatz der Risikostreuung bis zu 100 % in Unternehmensanleihen und Bankschuldverschreibungen, Wandel- und Optionsanleihen sowie sonstigen fest- und variabel verzinslichen Anleihen (einschl. Schuldverschreibungen ohne Zinskupon und, sofern diese als Wertpapiere gem. Art. 40, Abs. 1 des Luxemburger OGAW-Gesetzes gelten, in Asset Backed Securities, Collateralized Bond Obligations etc.) angelegt. Darüber hinaus kann der Fonds je nach Marktlage im Interesse der Anleger auch bis zu 100 % in Staatsanleihen und/oder Supranationalen Anleihen investieren. Die Investments können mit erhöhten Ausfallrisiken behaftet und zeitweise eingeschränkt handelbar sein.

3. Der Erwerb von Aktien und sonstigen Beteiligungsrechten ist nicht zulässig. Der Fonds kann jedoch vorübergehend Aktien und andere Beteiligungsrechte im Rahmen der Ausübung von Rechten aus Wandel- oder Optionsanleihen erwerben.

4. Die Verwaltungsgesellschaft ist unter Beachtung des Grundsatzes der Risikostreuung im Rahmen der Anlagegrenzen gemäss Artikel 4 Absatz 6 g) des Verwaltungsreglements ermächtigt, bis zu 100 % des jeweiligen Netto-Fondsvermögens in Wertpapieren eines Emittenten anzulegen.

Art. 2. Anlagegrenzen

In Ergänzung zu Artikel 4 des Verwaltungsreglements darf die Verwaltungsgesellschaft im Rahmen der Anlagegrenzen auch Schuldverschreibungen ohne Zinskupon (Zero-Bonds oder andere verzinsliche Wertpapiere ohne laufende Zinszahlung) erwerben. Diese Investments können mit erhöhten Ausfallrisiken behaftet und zeitweise eingeschränkt handelbar sein.

In Ergänzung zu Artikel 4 Absatz 11 des Verwaltungsreglements darf sich die Verwaltungsgesellschaft für den Fonds auch Wertpapiere (Credit Linked Notes) sowie Techniken und Instrumente (Credit Default Swaps) zum Management von Kreditrisiken bedienen, sofern diese von Finanzinstituten erster Ordnung begeben wurden, mit der Anlagepolitik des Fonds in Einklang zu bringen sind und die Anlagegrenzen gemäss Artikel 4 Absatz 6a und 6f beachtet werden.

Bei einer Credit Linked Note handelt es sich um eine vom Sicherungsnehmer begebene Schuldverschreibung, die am Ende der Laufzeit nur dann zum Nennbetrag zurückgezahlt wird, wenn ein vorher spezifiziertes Kreditereignis nicht eintritt. Für den Fall, dass das Kreditereignis eintritt, wird die Credit Linked Note innerhalb einer bestimmten Frist unter Abzug eines Ausgleichsbetrages zurückgezahlt. Credit Linked Notes sehen damit neben dem Anleihebetrag und den darauf zu leistenden Zinsen eine Risikoprämie vor, die der Emittent dem Anleger für das Recht zahlt, den Rückzahlungsbetrag der Anleihe bei Realisierung des Kreditereignisses zu kürzen. Der jeweilige Fonds wird dabei ausschliesslich in Credit Linked Notes investieren, die als Wertpapiere im Sinne des Artikel 40 (l) des Luxemburger OGAW-Gesetzes vom 30. März 1988 gelten, im Einklang mit der Anlagepolitik des Fonds sowie im ausschliesslichen Interesse der Anleger stehen. Bei den Anlagegrenzen gemäss Artikel 4 Absatz 6 des Verwaltungsreglements sind die der Credit Linked Note zu Grunde liegenden Basiswerte als auch der jeweilige Emittent zu berücksichtigen.

Credit Default Swaps dienen der Absicherung von Bonitätsrisiken aus den von einem Fonds erworbenen Unternehmensanleihen. Die vom Fonds vereinnahmten Zinssätze aus einer Unternehmensanleihe mit vergleichsweise höherem Bonitätsrisiko werden gegen Zinssätze aus einer Unternehmensanleihe mit vergleichsweise geringerem Bonitätsrisiko gewappt. Gleichzeitig wird der Vertragspartner im Falle der Zahlungsunfähigkeit der die Unternehmensanleihe emittierenden Gesellschaft zur Abnahme der Anleihe zu einem vereinbarten Preis (z.B. Nominalwert der Anleihe) verpflichtet.

Credit Default Swaps können auch zu anderen als zu Absicherungszwecken eingesetzt werden. Die Summe der aus den Credit Default Swaps entstehenden Verpflichtungen, die keinen Absicherungszwecken dient, darf 20 % des Nettofondsvermögens nicht überschreiten, das Engagement muss sowohl im ausschliesslichen Interesse des Fonds, als auch im Einklang mit seiner Anlagepolitik stehen. Bei den Anlagegrenzen gemäss Artikel 4 Absatz 6 des Verwaltungsreglements sind die dem Credit Default Swaps zu Grunde liegenden Anleihen als auch der jeweilige Emittent zu berücksichtigen.

Die Bewertung von Credit Default Swaps erfolgt nach nachvollziehbaren und transparenten Methoden auf regelmässiger Basis. Die Verwaltungsgesellschaft und der Wirtschaftsprüfer werden die Nachvollziehbarkeit und die Transparenz der Bewertungsmethoden und ihre Anwendung überwachen. Sollten im Rahmen der Überwachung Differenzen festgestellt werden, wird die Beseitigung durch die Verwaltungsgesellschaft veranlasst.

Die Summe der Credit Default Swaps und den übrigen Techniken und Instrumenten darf zusammen den Nettovermögenswert des Fonds nicht überschreiten. In diesem Zusammenhang wird sichergestellt, dass der Fonds jederzeit seinen Verpflichtungen aus den Credit Default Swaps und der Rücknahme von Fondsanteilen gemäss dem Verkaufsprospekt, dem Allgemeinen Verwaltungsreglement sowie dem Sonderreglement nachkommen kann.

Art. 3. Anteile

1. Für den Fonds können gemäss Artikel 5, Absatz 2 des Verwaltungsreglements verschiedene Anteilklassen ausgegeben werden. Dies findet Erwähnung im Verkaufsprospekt.

2. Die Anteile sind Inhaberanteile. Die Anteile werden in Globalzertifikaten verbrieft.

3. Alle Anteile derselben Anteilklasse haben gleiche Rechte.

Art. 4. Fondswährung, Bewertungstag, Ausgabe und Rücknahme von Anteilen

1. Die Fondswährung ist der Euro.

2. Bewertungstag ist jeder Tag, der zugleich Börsentag in Luxemburg und in Frankfurt am Main ist.
3. Anteile werden an jedem Bewertungstag ausgegeben. Ausgabepreis ist der Anteilwert der jeweiligen Anteilklasse gemäss Artikel 7 des Verwaltungsreglements. Auf den Anteilwert kann ein Ausgabeaufschlag zugunsten der Vertriebsstellen erhoben werden, dessen konkrete Höhe im Verkaufsprospekt Erwähnung findet. Der Ausgabepreis kann sich um Gebühren oder andere Belastungen erhöhen, die in den jeweiligen Vertriebsländern anfallen.
4. Der Ausgabepreis ist innerhalb von zwei Bankarbeitstagen nach dem entsprechenden Bewertungstag zahlbar.
5. Rücknahmepreis ist der Anteilwert der jeweiligen Anteilklasse.
6. Der Rücknahmepreis ist zwei Bankarbeitstage nach dem entsprechenden Bewertungstag zahlbar.

Art. 5. Ausschüttungspolitik

1. Gemäss den Bestimmungen von Artikel 5, Absatz 2, des Verwaltungsreglements kann die Verwaltungsgesellschaft entscheiden, eine oder mehrere ausschüttungsberechtigte und/oder nicht-ausschüttungsberechtigte Anteilklassen zu bilden. Dies findet Erwähnung im Verkaufsprospekt.
2. Für ausschüttende Anteile beabsichtigt die Verwaltungsgesellschaft, die Erträge auszuschütten, welche jährlich in dem der betreffenden Anteilklasse zuzurechnenden Anteil des Fondsvermögens erwirtschaftet werden. Solche Erträge bestehen grundsätzlich aus den ordentlichen Nettoerträgen sowie den realisierten Kursgewinnen. Ferner können die nicht realisierten Kursgewinne sowie sonstige Aktiva solche Erträge darstellen, sofern das Netto-Fondsvermögen aufgrund der Ausschüttung nicht unter die Mindestgrenze gemäss Artikel 1 Absatz 1 des Verwaltungsreglements sinkt.
3. Ausschüttungen werden auf die am Ausschüttungstag ausgegebenen Anteile der jeweiligen ausschüttenden Klasse ausgezahlt.

Art. 6. Depotbank

Depotbank ist die LRI LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A., Luxemburg.

Art. 7. Kosten für die Verwaltung und Verwahrung des Fondsvermögens

1. Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, vom Fonds ein Entgelt von bis zu 0,70 % pro Jahr zu erhalten, das quartalsweise nachträglich auf das durchschnittliche Netto-Fondsvermögen während des betreffenden Quartals zu berechnen und quartalsweise auszuführen ist, wobei die Höhe des Entgelts je Anteilklasse unterschiedlich geregelt werden kann. Dies findet Erwähnung im Verkaufsprospekt.

Neben diesem fixen Entgelt erhält die Verwaltungsgesellschaft eine leistungsabhängige Vergütung in Höhe von 12,5 % der über 5 % p.a. hinausgehenden Performance, die jährlich jeweils am Geschäftsjahresende auszuführen ist. Die jeweilige Wertsteigerung wird nach der sogenannten Nettokapitalzuwachsmethode berechnet, d.h. die Berechnung erfolgt auf der Basis des am Ende des vorangegangenen Geschäftsjahres gültigen Nettoinventarwertes pro Anteil, zu dem zuletzt eine Gewinnbeteiligung ausgezahlt wurde. Im Jahr der Erstausgabe von Anteilen erfolgt die Berechnung auf Basis des Erstausgabepreises. Sofern in einem Geschäftsjahr netto Wertminderungen ausgewiesen werden müssen, sind diese im Hinblick auf die Berechnung der erfolgsabhängigen Vergütung der folgenden Geschäftsjahre vorzutragen und dann zu berücksichtigen, in dem Sinne dass keine erfolgsabhängigen Vergütung ausgezahlt wird, solange sich der Anteilwert unter derjenigen Höhe befindet, welche zuletzt zu der Auszahlung einer erfolgsabhängigen Vergütung Anlass gegeben hat.

2. Die Depotbank erhält aus dem Fondsvermögen:

- a) ein Entgelt für die Tätigkeit als Depotbank in Höhe der banküblichen Sätze für die Vergütung einer Depotbanktätigkeit am Finanzplatz Luxemburg, das quartalsweise nachträglich auf das durchschnittliche Netto-Fondsvermögen während des betreffenden Quartals zu berechnen und quartalsweise auszuführen ist;
- b) eine bankübliche Bearbeitungsgebühr für Geschäfte für Rechnung des Fonds;
- c) Kosten und Auslagen, die der Depotbank aufgrund einer zulässigen und marktübergreifenden Beauftragung Dritter gemäss Artikel 3 Absatz 3 des Verwaltungsreglements mit der Verwahrung von Vermögenswerten des Fonds entstehen.

3. Die Vertriebsstellen sind berechtigt, aus dem Fondsvermögen eine Vertriebsprovision zu erhalten. Diese Vertriebsprovision gilt als Entschädigung für die im Rahmen des Vertriebs von Anteilen geleisteten Dienste, und insbesondere den Beistand der Anteilinhaber im Zusammenhang mit der Ausgabe und Rücknahme von Anteilen, die Abgabe von Informationen betreffend den Fonds und dessen Anlagepolitik, die Abgabe von allgemeinen Informationen über die Entwicklung auf den Finanzmärkten sowie, jedwelche andere Beistandsleistung zugunsten der Anteilinhaber. Die Höhe dieser Vertriebsprovision wird 0,95 % p.a. des Netto-Fondsvermögens nicht überschreiten. Die Vertriebsprovision ist quartalsweise nachträglich auf das durchschnittliche Netto-Fondsvermögen während des betreffenden Quartals zu berechnen und auszuführen, wobei die Höhe der Provision je Anteilklasse unterschiedlich geregelt werden kann.

Dies findet Erwähnung im Verkaufsprospekt.

Art. 8. Rechnungsjahr

Das Rechnungsjahr endet jedes Jahr am 30. September. Das erste Rechnungsjahr endet am 30. September 2003.

Art. 9. Dauer des Fonds

Der Fonds ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Den 12. März 2003.

LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Unterschriften

LANDESBANK RHEINLAND - PFALZ INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03817. – Reçu 18 Euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009641.2/000/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

LUPUS ALPHA FONDS, Fonds Commun de Placement.*Änderungen zum Verwaltungsreglement*

Der Verwaltungsrat der LUPUS alpha INVESTMENT S.A. (die «Verwaltungsgesellschaft») des LUPUS alpha FONDS (der «Fonds»), eines Luxemburger Investmentfonds gemäß Gesetz vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren hat im Einverständnis mit der Depotbank beschlossen, mit Wirkung 1. April 2003 folgende Änderungen am Verwaltungsreglement des LUPUS alpha FONDS vorzunehmen:

Artikel 4 - Zentralverwaltung und Hauptzahlstelle

Artikel 15 - Ausgabe von Anteilen

Artikel 18 - Berechnung des Netto-Inventarwertes

Artikel 26 - Rechnungslegung

In den oben erwähnten Artikeln wird der Begriff «Wirtschaftsprüfer» durch «Abschlussprüfer» ersetzt.

Art. 5. Register- und Transferstelle

Der erste Abschnitt dieses Artikels wird wie folgt neu formuliert:

«Die Verwaltungsgesellschaft hat die FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT S.A. mit eingetragenem Sitz in L-1445 Strassen, 5, rue Thomas Edison, als Register- und Transferstelle des Fonds bestellt durch Vertrag vom 13. Dezember 2000, der auf unbestimmte Zeit abgeschlossen ist und von beiden Vertragsparteien unter Einhaltung einer Frist von 3 Monaten gekündigt werden kann.»

Art. 18. Berechnung des Netto-Inventarwertes

Im Absatz (1) wird der letzte Satz des ersten Abschnitts gestrichen.

Art. 25. Geschäftsjahr

Der zweite Satz dieses Artikels wird wie folgt abgeändert:

«Das erste Geschäftsjahr begann am Tag der Gründung des Fonds und endete am 31. Dezember 2001.»

Art. 28. Änderungen des Verwaltungsreglements

Der zweite Satz dieses Artikels wird wie folgt neu formuliert:

«Jegliche Änderungen des Verwaltungsreglements werden im Mémorial veröffentlicht und treten, sofern nichts anderes bestimmt ist, am Tage ihrer Unterzeichnung in Kraft.»

Luxemburg, 27. Februar 2003.

LUPUS alpha INVESTMENT S.A., Société Anonyme

Die Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Die Depotbank

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC01979, - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007423.2/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2003.

US SHORT TERM NOTE FUND 99-A, Fonds Commun de Placement.*Amendment to the Management Regulations*

Upon decision of U.S. FIXED INCOME FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (the «Management Company»), acting as Management Company of US SHORT TERM NOTE FUND 99-A (the «Fund»), the Management Regulations of the Fund are amended as follows:

1. In Article 1) «The Fund», the fourth sentence of the first paragraph is amended, so as to read as follows:

«The Management Company on behalf of the Fund may issue three classes of units, US SHORT TERM NOTE FUND 99-A - Sumitomo Trust Monthly Passport Class units (hereinafter referred to as «Monthly Passport Class Units»), US SHORT TERM NOTE FUND 99-A - Sumitomo Trust Monthly Passport Capitalisation Class units (hereinafter referred to as «Cap. Class Units») and US SHORT TERM NOTE FUND 99-A - Ordinary Class units (hereinafter referred to as «Ordinary Class units»).»

2. In Article 1) «The Fund», the second paragraph is deleted.

3. In Article 1) «The Fund», the third paragraph is amended, so as to read as follows:

«The proceeds of the issue of Monthly Passport Class Units, Cap. Class Units and Ordinary Class units will be commonly invested in the same portfolio of securities. Monthly Passport Class Units and Cap. Class Units will have a different net asset value, as for Cap. Class Units the Management Company does not intend to pay dividends and will instead accumulate income and capital gains.»

4. In Article 9) «Determination of Net Asset Value», the second paragraph is amended, so as to read as follows:

«The net asset value per unit of each class is computed by the Administrative Agent on each Valuation Date as follows:»

5. In Article 9) «Determination of Net Asset Value», third and fourth paragraphs are added as follows:

«The assets and liabilities of the Fund are valued in USD, excluding from the portfolio the assets and liabilities of the Fund which relate only to a particular class of units («class specific assets and liabilities»). All classes of units participate

in this common portfolio for the respective numbers of portfolio entitlements attributable to the classes. Portfolio entitlements are allocated to or deducted from a particular class on the basis of (i) the funds contributed to the common portfolio or paid out of the common portfolio by reason of issues or repurchases of units of that class, (ii) the amounts paid into or out of the common portfolio upon disposition or acquisition of class specific assets, upon payment of class specific liabilities, or upon realisation of profits, losses or income on class specific assets, and (iii) dividends or other distributions paid on that class of units.

The value of the total number of portfolio entitlements attributed to a particular class on the given Valuation Date plus the value on that date of the class specific assets and liabilities relating to that class represents the total net asset value attributable to that class of units on that Valuation Date. The net asset value per unit of that class equals the total net asset value on that Valuation Date divided by the total number of units of that class then outstanding.»

6. In Article 14) «Distributions», the second paragraph is amended, so as to read as follows:

«No distribution may be made as a result of which the total net assets of the Fund would fall below the minimum amount prescribed by Luxembourg law.»

7. In Article 14) «Distributions», a fourth paragraph is added:

«The Management Company does not intend to declare any distribution with respect to accumulation units.»

8. In Article 17) «Duration of the Fund, Liquidation», the second sentence is amended, so as to read as follows:

«The life of the Fund may at any time be extended by agreement between the Management Company and the Custodian upon consultation with the Main Distributor and subject to 6 months prior notice to unitholders.»

This amendment to the Management Regulations shall become effective on 1st April, 2003.

Luxembourg 12th March, 2003.

U.S. FIXED INCOME FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Management Company

Signatures

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

Custodian

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03750. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009695.2/000/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

INVESTMENT VARIO POOL, Fonds Commun de Placement.

ÄNDERUNGSVEREINBARUNG

Zwischen

1. IPConcept FUND MANAGEMENT S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

und

2. DZ BANK INTERNATIONAL S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

wird in Hinblick auf den Luxemburger Investmentfonds «Investment Vario Pool», folgendes beschlossen:

Änderung des Allgemeinen Verwaltungsreglements

Das Verwaltungsreglement des Investmentfonds Investment Vario Pool, welches am 1. Oktober 2002 in Kraft getreten ist und am 20. Februar 2003 geändert wurde, wird in folgenden Punkten neu gefasst:

Änderung des Absatzes vor Artikel 1 «Der Fonds»:

Der Absatz vor «Artikel 1 - Der Fonds» wird hinsichtlich der Daten bezüglich des Inkrafttretens des Allgemeinen Verwaltungsreglements und bezüglich der Veröffentlichung des Verwaltungsreglements wie folgt neu gefasst:

Die vertraglichen Rechte und Pflichten der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank und des Anteilhabers hinsichtlich des Sondervermögens bestimmen sich nach dem folgenden Allgemeinen Verwaltungsreglement sowie dem, im Anschluss an dieses Allgemeine Verwaltungsreglement abgedruckten, Sonderreglement des jeweiligen Teilfonds. Das Allgemeine Verwaltungsreglement trat am 1. Oktober 2002 in Kraft und wurde erstmals am 21. Oktober 2002 im «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations», dem Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg («Mémorial») veröffentlicht. Änderungen des Allgemeinen Verwaltungsreglements traten am 20. Februar 2003 und am 7. März 2003 in Kraft und wurden am 21. März 2003 und am 1. April 2003 im Mémorial veröffentlicht. Das Datum des Inkrafttretens sowie das Datum der Veröffentlichung des jeweiligen Sonderreglements und der Veröffentlichung etwaiger Änderungen desselben, werden in dem betreffenden Sonderreglement für den jeweiligen Teilfonds aufgeführt.

Änderung des folgenden Artikels des Allgemeinen Verwaltungsreglements:

Artikel 9 - «Rücknahme und Umtausch von Anteilen» Nummer 1 wird wie folgt neu gefasst:

1. Die Anteilhaber sind berechtigt, jederzeit die Rücknahme ihrer Anteile zum Anteilwert gemäß Artikel 7 Nr. 4 dieses Allgemeinen Verwaltungsreglements, gegebenenfalls abzüglich eines etwaigen Rücknahmeabschlages von maximal 1% des Anteilwertes («Rücknahmepreis») zu verlangen. Diese Rücknahme erfolgt nur an einem Bewertungstag im Sinne von Artikel 5 Nr. 1 dieses Allgemeinen Verwaltungsreglements. Sollte ein Rücknahmeabschlag erhoben werden so ist dessen maximale Höhe für den jeweiligen Teilfonds in dem betreffenden Anhang zum Verkaufsprospekt angegeben. Der Rücknahmepreis vermindert sich in bestimmten Ländern um dort anfallende Steuern und andere Belastungen. Mit Auszahlung des Rücknahmepreises erlischt der entsprechende Anteil.

Die vorstehenden Änderungen treten am Tag der Unterzeichnung dieser Änderungsvereinbarung in Kraft.
Diese Änderungsvereinbarung wurde in vier Exemplaren ausgefertigt.

Luxemburg, den 7. März 2003.

IPConcept FUND MANAGEMENT S.A. / DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05261. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011363.3/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

TOUMETO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 17.827.

L'an deux mille trois, le vingt-six février.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TOUMETO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 1, rue Philippe II, inscrite au registre du commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 17.827, constituée suivant acte reçu en date du 27 octobre 1980, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 281 du 4 décembre 1980 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 232 du 4 juin 1991.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jost Michael Loogen, conseiller fiscal, demeurant à Blankenheim (Allemagne).

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Carla Louro, employée privée, demeurant à Niederranven.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à Frs. 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Décision de prononcer la dissolution de la société et de procéder à sa mise en liquidation.

2.- Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de prononcer la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme liquidateur:

Monsieur Jost Michael Loogen, conseiller fiscal, demeurant à D-53945 Blankenheim (Allemagne), Ahrtal, 8.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, le tout dans les limites déterminées par les articles 141 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.M. Loogen, C. Louro, J.-M. Weber, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, vol. 138S, fol. 29, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

M. Thyes-Walch.

(008707.3/233/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

WINTERTHUR-EUROPE VIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.918.

L'an deux mille trois, le quatorze février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WINTERTHUR-EUROPE VIE S.A. (en français), WINTERTHUR-EUROPE LEBEN S.A. (en allemand), WINTERTHUR-EUROPE LIFE S.A. (en anglais), WINTERTHUR-EUROPE VIDA S.A. (en espagnol), WINTERTHUR-EUROPE VITA S.A. (en italien), WINTERTHUR-EUROPE LEVEN S.A. (en néerlandais), ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg numéro 45.918,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 30 novembre 1993, publié au Mémorial C de 1994, page 2868. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 19.044.

L'Assemblée est présidée par Mr Christian Houtekie, Directeur d'assurances, domicilié à B-1342 Ottignies-Louvain-La-Neuve, 39B, Av. Lambermont,

qui désigne comme secrétaire Mme Karin Bergold, Cadre d'assurances, domiciliée à B-6700 Arlon, 31-33, Grand Rue.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mr Philippe-S. Weiss, Cadre d'assurances, domiciliée à L-6180 Gonderange, Prés 3.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Souscription par WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES BRUXELLES d'une augmentation de capital social de EUR 2.000.040,- pour le porter de EUR 8.680.280,- à EUR 10.680.320,- par l'émission de 7.143 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2) Souscription et libération en espèces à hauteur de EUR 2.000.040,- par l'actionnaire WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES BRUXELLES.

3) Renonciation des autres actionnaires à leur droit de souscription préférentiel.

4) Modification subséquente à l'article 5 des statuts.

5) Adoption d'une traduction anglaise des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 2.000.040,- (deux millions quarante Euros),

pour le porter ainsi de son montant actuel de EUR 8.680.280,- (huit millions six cent quatre-vingt mille deux cent quatre-vingts Euros) à EUR 10.680.320,- (dix millions six cent quatre-vingt mille trois cent vingt Euros),

par l'émission de 7.143 (sept mille cent quarante-trois) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à souscrire au pair et à libérer intégralement en espèces par un ancien actionnaire.

Souscription

Alors est intervenu au présent acte Mr Christian Houtekie, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire de la société anonyme de droit belge dénommée WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES S.A., avec siège social à B-Bruxelles, 56, Avenue des Arts,

en vertu d'une procuration donnée le 11 février 2003,

lequel, es-qualité qu'il agit, déclare souscrire à la totalité des 7.143 (sept mille cent quarante-trois) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, qu'il libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 2.000.040,- (deux millions quarante Euros),

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 7.143 (sept mille cent quarante-trois) actions nouvelles par le susdit souscripteur.

Suppression du droit de souscription

L'assemblée décide de supprimer le droit de souscription préférentiel des 2 autres actionnaires de la société, sur le vu d'un rapport du conseil d'administration à l'assemblée, établi conformément aux dispositions de l'article 32.3(5) de la loi sur les sociétés commerciales,

et sur le vu des renonciations expresses des actionnaires concernés, données le 12 février 2003,

lesquels rapport et renonciations, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeureront annexés au présent acte avec lequel ils seront soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à dix millions six cent quatre-vingt mille trois cent vingt euros (10.680.320,- EUR) représenté par trente-huit mille cent quarante-quatre (38.144) actions sans désignation de valeur nominale.

En sus et à côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé, tel que défini plus amplement à l'alinéa 3 ci-après, fixé à quatre millions neuf cent soixante mille deux cents euros (4.960.200,- EUR) représenté par dix-sept mille sept cent quinze (17.715) actions sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 28 décembre 2005, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à concurrence de quatre millions neuf cent soixante mille deux cents euros (4.960.200,- EUR).

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'adopter une traduction en langue anglaise des statuts, étant entendu qu'en cas de divergences entre la version française et la traduction anglaise, la version française prévaudra, lesquels statuts, en langue française, suivis d'une traduction anglaise, se lisent désormais comme suit:

Chapitre 1^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme.

Elle existera sous la dénomination de: en français WINTERTHUR-EUROPE VIE S.A., en allemand WINTERTHUR-EUROPE LEBEN S.A., en anglais WINTERTHUR-EUROPE LIFE S.A., en espagnol WINTERTHUR-EUROPE VIDA S.A., en italien WINTERTHUR-EUROPE VITA S.A., en néerlandais WINTERTHUR-EUROPE LEVEN S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, 25, route d'Esch.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre public, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et publiée selon les modalités légales en vigueur dans le pays dans lequel le siège aura été transféré, par l'un des organes exécutifs de la société, ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut établir, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des sièges administratifs, des succursales, agences, bureaux et sièges d'opération, en régler l'organisation et décider de leur suppression.

Le conseil d'administration peut être autorisé par l'assemblée à transférer le siège social dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La société a pour objet les activités d'assurance, de coassurance et de réassurance sur la vie, ainsi que les opérations de capitalisation et de gestion de fonds collectifs de retraite, à l'exclusion des activités relevant des branches autre que l'assurance sur la vie.

En vue de réaliser son objet social, elle peut faire toutes opérations s'y rattachant directement, notamment:

- investir ses réserves en effectuant des opérations mobilières et immobilières, en prêtant avec ou sans garantie hypothécaire;
- placer certains risques auprès d'autres entreprises;
- s'intéresser par voie de fusion dans toute société ayant un objet identique.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Chapitre II.- Capital social

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à dix millions six cent quatre-vingt mille trois cent vingt euros (10.680.320,- EUR) représenté par trente-huit mille cent quarante-quatre (38.144) actions sans désignation de valeur nominale.

En sus et à côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé, tel que défini plus amplement à l'alinéa 3 ci-après, fixé à quatre millions neuf cent soixante mille deux cents euros (4.960.200,- EUR) représenté par dix-sept mille sept cent quinze (17.715) actions sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 28 décembre 2005, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à concurrence de quatre millions neuf cent soixante mille deux cents euros (4.960.200,- EUR).

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Chapitre III.- Des titres et de leur transmission

Art. 6. Nature des titres-Indivisibilité-acquisition-mise en gage.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.

Des certificats constatant l'inscription des actions nominatives et leur numéro d'ordre sont délivrés aux actionnaires.

La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

La société peut acquérir ou prendre en gage ses propres actions dans le respect des conditions imposées par la loi.

Chapitre IV.- Administration-Surveillance

Art. 7. Administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

Ils prendront irrémédiablement fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année civile où les administrateurs atteignent soixante-douze ans.

Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres. Il peut élire un vice-président. En cas d'empêchement du président, le vice-président le remplace. En cas d'empêchement du président et du vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement: dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de la première réunion.

Le conseil se réunit chaque fois que l'intérêt de la société le demande et dès qu'un de ses membres en fait la demande écrite au président.

Art. 8. Délibérations. Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement, par mandataire, par écrit, par télégramme, télex ou télécopie. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Toutefois, aucun administrateur ne peut représenter plus d'un autre administrateur.

Les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des votants. En cas de partage, la voix de l'administrateur qui préside est prépondérante.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs, ou par l'administrateur-délégué.

Art. 9. Pouvoirs. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs auxdites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie: ces obligations pourront sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

L'assemblée générale arrête les modalités selon lesquelles la société est engagée vis-à-vis des tiers.

Art. 10. Gestion journalière. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, soit à un comité directeur formé ou non de membres choisis dans son sein, soit à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui peuvent ne pas être actionnaires de la société.

Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

La gestion journalière est censée comporter notamment:

- les opérations d'assurances, de coassurance, de réassurance, de capitalisation et de gestion de fonds collectifs de retraite;

- les prêts et mainlevées hypothécaires, les achats, ventes et transferts d'immeubles et titres de placement;

- les nominations des membres du personnel de la société jusques et y compris le grade de mandataire commercial.

Le conseil d'administration peut aussi autoriser l'administrateur-délégué à consentir des délégations de pouvoirs, notamment à des membres du personnel de la société.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 11. Surveillance. Les opérations de la société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Leur nombre, la durée de leur mandat et le montant de leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale conformément à la loi.

Chapitre V.- Assemblées générales

Art. 12. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit au siège social, le 20 juin de chaque année à 14.30 heures, ou à tout autre endroit ou heure indiqués dans les convocations. Si ce jour est férié ou de congé bancaire, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure. L'assemblée générale représente l'universalité des actionnaires et a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société, notamment les modifications statutaires, les nominations des administrateurs et des réviseurs, l'octroi de toutes décharges, les opérations de liquidation et l'approbation des comptes.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 13. Assemblées extraordinaires. L'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Les convocations sont faites à la diligence du conseil d'administration dans les formes prescrites par la loi pour toutes les assemblées générales.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration dans les mêmes formes statutaires: cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 14. Admission aux assemblées. Sauf dérogation expresse de l'assemblée, ont le droit de vote les actionnaires inscrits sur le registre des actions 14 jours au moins avant la date de l'assemblée.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire jouissant du droit de vote.

Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Chapitre VI.- Comptes annuels

Art. 15. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année. A cette date, le conseil d'administration dressera l'inventaire et arrêtera les comptes annuels.

Art. 16. Distribution. Sur le bénéfice net déterminé conformément aux dispositions légales et réglementaires, il est prélevé cinq pour cent pour être affectés à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital. L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 17. Approbation. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des réviseurs d'entreprises et discute le bilan.

Après l'adoption du bilan, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des réviseurs d'entreprises. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Chapitre VII.- Dissolution-Liquidation

Art. 18. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut sur la proposition du conseil d'administration prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Chapitre VIII.- Dispositions générales

Art. 19. Election de domicile. Les communications et notifications à faire aux actionnaires, obligataires, administrateurs et liquidateurs sont valablement faites à l'adresse connue par la société, notamment celle inscrite sur le registre des actions, tant qu'un changement de domicile n'aura pas été porté à sa connaissance.

Art. 20. Compétence judiciaire. Tous litiges à dater de ce jour jusqu'à la clôture de la liquidation de la société, qui pourraient s'élever en raison des affaires sociales sont de la compétence exclusive des tribunaux luxembourgeois.

Art. 21. Droit commun. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Art. 22. En cas de difficulté d'interprétation des présents statuts, la version française fait foi.

Suit la traduction en langue anglaise:

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Name. Hereby it is incorporated a public limited company («société anonyme») under Luxembourg laws. It shall exist by the name of: in French WINTERTHUR-EUROPE VIE S.A., in German WINTERTHUR-EUROPE LEBEN S.A., in English WINTERTHUR-EUROPE LIFE S.A., in Spanish WINTERTHUR-EUROPE VIDA S.A., in Italian WINTERTHUR-EUROPE VITA S.A., in Flemish WINTERTHUR-EUROPE LEVEN S.A.

Art. 2. Registered office. The registered office shall be established in Luxembourg, 25, route d'Esch. If any extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the abnormal circumstances end. Such temporary measure shall, however, have no effect, on the nationality of the Company, which notwithstanding transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Such transfer's motion shall be realized and published based upon the rule in force in the country where the registered office shall be transferred, by one of the director having quality to carry out the day-by-day management.

The Board of Directors may establish, in the Grand-Duchy or elsewhere, administrative offices, agency, offices and operation seat, may determine their organization and decide of their cancellation.

The Board of Directors may transfer the Company to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a resolution passed at a general meeting of the shareholders.

Art. 3. Object. The objects of the Company are any insurance activities, co-insurance and re-insurance based on life as well as undertakings and management of collective pension funds, excluding activities not related to life insurance.

The Company may in particular perform such acts as shall be necessary or useful to its object, in particular:

- to invest its reserves in performing any moveable and real estates' acts, in granting loan with or without mortgage;
- to allocate risk before undertakings;
- to acquire interest by merging in any company having a similar object.

Art. 4. Duration. The Company is continued for an unlimited period of time. The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution passed at general shareholders meeting.

Chapter II. Capital social

Art. 5. Corporate capital. The subscribed capital of the company is set at ten millions six hundred eighty thousand three hundred twenty euros (10,680,320.-EUR) represented by thirty-eight thousand hundred forty four (38,144) shares with no par value.

Aside the subscribed capital, the company has an authorized capital, as further detailed at §3 below, set as four millions nine hundred sixty thousand two hundred euros (4,960,200.- EUR) represented by seventeen thousand seven hundred (17,715) shares with no par value.

The Board of Directors is, for a five-years period of time expiring on December 28th 2005, authorized to increase in whole or in part from time to time the share capital amounting to four million nine hundred sixty thousand two hundred euros (4,960,200.- EUR).

The increase of capital shall be subscribed and issued by shares with or without premium, to be paid up by cash or kind contribution, bonds, claims, by compensation with certain, liquid, immediately due for payment's claims towards the Company. The Board of Directors is also expressly authorized to incorporate all or part of the authorized capital in distributable reserves of the share capital.

Chapter III. Title and transmission

Art. 6. Nature of the title - Indivisibility- acquisition-pledge. All the shares shall be registered.

Share certificates evidencing the registered shares and the certificate numbers shall be delivered to the shareholders.

The Company acknowledges as holder a sole person by certificate. If the certificate belong to different person or is granted by usufruct or pledge, the Company has the right to suspend the exercise of the rights therewith until a sole person is designed as being towards holder of these rights.

The Company may acquire or pledge its own shares according to requirements laid down in the law.

Chapter IV. Management-Control

Art. 7. Management. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who do not need be shareholders.

The Directors shall be appointed by the general meeting of shareholders which affix their number and the duration of their mandate and may remove them at any time. They shall be re-eligible.

The mandate shall not, except re-election, be more than a period of six years. Their mandate is repealed immediately after the ordinary general shareholder meeting of the expiring period.

The mandate shall be definitely extinguished at the end of the shareholders' general meeting the year which the directors is getting seventy-two years old. The Board of Directors shall elect a chairman within its member. It may elect a vice-president. In the absence of the Chairman, the vice-president may preside over the meeting. In the absence of the Chairman and vice-president, the directors' meeting shall appoint one of them to preside over.

In the event of vacancy on the Board of Directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; in such case, the next general meeting of shareholders must proceed to the definitive election.

The Board of Directors shall meet at any time the company may be concerned and as soon as a director call a meeting in writing to the Chairman,.

Art. 8. Vote. The Board of Directors can validly deliberate only if the majority of its members is present or represented, a proxy between directors given in writing, by telegram, telex or telex being permitted. The proxy shall be given solely to another director. Nonetheless, any director may represent more than one director.

Resolutions of the Board of Directors shall require a majority vote. If there is equality between the cast, the Chairman's casting vote.

Deliberations are stated within a report signed by any two directors or by the managing director.

Art. 9. Powers. The Board of Directors is vested with the broadest powers concerning the day-to-day management and disposal's acts the Company may concern. Any matter which is not expressly vested upon the general meeting of the shareholders by the law or hereby is comprised within the Board of Directors' powers.

The Board of Directors may, without prejudice of the following, perform such acts as may concern the Company, decide of any contribution, transfer, subscription, partnerships and financing, regarding to such acts to collect sums due to the Company, to give receipt in full discharge, to perform and allow any withdrawal, to transfer and give up funds, annuity, claims or securities belonging to the Company.

The Board of Directors may especially, at short and long-term, lend or borrow even by means of issuance of bonds with or without pledge; these bonds shall, with prior approval of the extraordinary general meeting of shareholders, be converted into shares.

The general shareholders meeting decide the requirement to bind the Company towards third parties.

Art. 10. Day-to-day management. The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management in connection therewith to a director committee, constituted or not, with member elected within the Board, to one or more Directors, managers and other officers; they do not need be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of the Directors is subject to a previous authorization of the general meeting of the shareholders.

The day-to-day management is supposed to comprise:

- any insurance, co-insurance, re-insurance, capitalization and retirement collective fund management's activities;
- loan and release of mortgage, estate and securities' acquisition, sale and transfer;
- appointment of personal member including commission agent.

The Board of Directors may also confer any special power to one or more agent of its choice, who does not need be director.

Art. 11. Control. The company activities shall be supervised by one or more auditors. Their number, duration of their mandate and remuneration shall be affixed at the general meeting of shareholders according to the law.

Chapter V. General Meeting of Shareholders

Art. 12. Ordinary General Meeting. The ordinary general meeting of shareholders shall be held at the registered office on June 20th at 14.30 or at such other place or time as indicated in the convening notices. If the said day is a public or banking holiday, the meeting shall be held on the next following working day. The general meeting represent fully the shareholders and has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company, in particular to amend the articles of association, to appoint the directors and auditors, to receipt, to liquidate and to approve the accounts.

The ordinary general meeting of the shareholders' agenda is set by the board of directors forth. The agenda shall be stated within the convening notice.

The ordinary general meeting and the extraordinary general meeting shall adopt their resolution at majority of the members present or represented.

Art. 13. Extraordinary General Meeting. The extraordinary general meeting may amend any articles of the articles of association on motion of the Board of Directors. Convening notice shall be sent by the Board of Directors by same means laid down in the law for any general meeting.

Extraordinary general meetings shall be validly constituted and deliberate as long as they are formed by shareholders or special agents representing more than half of the share issued capital and if the agenda set forth the suggested amendment of the article and should the occasion arise, the agenda set forth the wording of the article relating to object or corporate form of the Company.

If the first requirement is not fulfilled, a new general meeting may be convey by the Board of Directors by the same way; this notice stating the agenda plus the date and results of the previous general meeting.

The second general meeting shall validly deliberate irrespective of the presence quorum.

In both general meeting, to be validly adopted, the resolution shall require at least two third of the vote cast present or represented shareholders.

Art. 14. Admission to the meetings. Except otherwise stated by the general meeting, the shareholders laid down in the shareholder registrar at least 14 days before the general meeting's date shall have right to vote.

Any shareholder may be represented by another shareholder having the right to vote.

Any general meeting, ordinary or extraordinary, shall meet and validly deliberate even without convening notice, any time all the present or represented shareholders agree to the items set within the agenda forth.

Chapter VI. Annual accounts.

Art. 15. Financial year. The financial year shall begin on 1st January of each year and shall end on December 31st. On this date, the Board of Directors shall draw up the inventory and shall stop the annual accounts.

Art. 16. Distribution. On the net profit calculated according to the law, five percent shall be withdrew to be paid up to legal reserve funds; this withdrawal shall not be mandatory when the reserve fund shall be up to ten percent of the issued share capital. Allocation of the profit shall be yearly determined on Board of Director's motion by the ordinary general meeting of shareholders.

This allocation may comprise dividend distribution, reserve funds' creation or replenishing, allowance, balance carried, as well as depreciation of the capital without prejudice of a reduction of paid up capital.

The eventual dividend allowed shall be paid to the place and at the date determined by the Board of Directors. The general meeting may authorize the Board of Director to pay the dividends in any currency other than the currency set up in the balance sheet and to determine supremely the dividend conversion rate into the payment currency.

The Board of Director may proceed to deposit on dividends in meeting the requirement laid down in the law.

Art. 17. Approval. General meeting shareholders shall hear the directors and auditors' report and discuss the balance sheet.

Once the balance sheet has been approved, general meeting shall pass a special resolution on directors and auditors' discharge. This discharge is valid only when the balance sheet does not comprise any blank, misleading information concealing Company's real accounts and, regarding to the acts performed outside the scope the articles of association, only if clearly set within the convening notice forth.

Chapter VII. Dissolution - Liquidation.

Art. 18. At any time, the general meeting may, on Board of Director's motion, adopt the dissolution of the Company. In such case, the general meeting adopts the way the liquidation shall be done and appoint one or more liquidators having as assignment to conclude movable and real estates and to pay off the debts.

On the net asset over debts paid off arising out of liquidation, it shall be withdrew a sum to reimburse the shares' free amount non depreciated; regarding to the outstanding balance, it shall be distributed in proportional between all shares.

Chapter VIII. General

Art. 19. Domicile election. Communication and convey notice to be sent to the shareholders, bondholders, directors and liquidators shall be valid to the address known by the Company, in particular to the address laid down within the shareholders registrar, as long as any change of domicile has been declared.

Art. 20. Judicial competence. To this date until the liquidation of the Company, any matter which may arise out of social matter shall vested exclusive jurisdiction upon Luxembourg tribunals.

Art. 21. Common law. Parties submit any item not set within the Articles of Associations forth to the law dated August 10th 1915, as amended.

Art. 22. In case of difficulty by interpreting the present statuts, the French version will be applicable.

Déclarations - Evaluation des Frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter les statuts de la société en langue française suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte français et la traduction anglais, le texte français fera foi.

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite au présent acte, est estimé à EUR 25.110,-.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Houtekie, K. Bergold, P. S. Weiss, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, vol. 16CS, fol. 70, case 7. – Reçu 20.000,40 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2003.

J. Delvaux.

(008110.3/208/439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

WINTERTHUR-EUROPE VIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.918.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 février 2003, actée sous le n° 91 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(008111.3/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

ING DIRECT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 78.496.

L'an deux mille deux, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable ING DIRECT SICAV, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch, R. C. Luxembourg section B numéro 78.496, constituée suivant acte reçu le 27 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 871 du 4 décembre 2000.

L'assemblée est présidée par Madame Anne Molitor, employée privée, demeurant à Mamer.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvianne Baronheid, employée privée, demeurant à Anlier (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yves Lacroix, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation, contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C des 25 octobre et 4 novembre 2002;
- au journal «Tageblatt» des 25 octobre et 4 novembre 2002;
- au journal «Luxemburger Wort» des 25 octobre et 4 novembre 2002;
- au journal «La Tribune» du 25 octobre 2002;

ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) une refonte complète des statuts, tant au niveau de la forme que du fond et plus spécifiquement les propositions suivantes:

- * changement de l'article 1^{er} des statuts afin de changer le nom de la Sicav en ING INDEX LINKED FUND II;
- * ajouter un alinéa à l'article 9 et 10 des statuts afin de prévoir la possibilité de rachats et de souscriptions en espèces ou en nature;
- * ajouter un alinéa f) et g) à l'article 12 concernant la suspension de calcul de la valeur nette d'inventaire;
- * remplacer le dernier alinéa de l'article 13 des statuts afin d'introduire la non solidarité des compartiments;
- * changement de l'article 22 des statuts afin de déterminer une nouvelle date pour l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra le deuxième mercredi de juillet à 14.30 heures;
- * changement de l'article 24 des statuts afin de changer le calendrier de l'exercice social; la prochaine clôture annuelle sera le 31 mars 2003 au lieu du 31 décembre 2002.

2) La nouvelle composition du Conseil d'administration.

IV.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les 26.758.363,11 actions actuellement en circulation, représentatives de l'intégralité du capital social, 11 actions sont représentées à la présente assemblée et que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut délibérer sur l'ordre du jour; qu'une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires devra donc être convoquée avec le même ordre du jour, laquelle régulièrement constituée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Molitor, S. Baronheid, Y. Lacroix, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, vol. 137S, fol. 9, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

J. Elvinger.

(009123.2/211/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2003.

STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 68.862.

In the year two thousand and three, the twentieth day of February.

In front of Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared Marion Lalève, lawyer, residing in Luxembourg:

Acting in the name and on behalf of the Board of Directors of STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A. (formerly known as STRATUS COMPUTER SYSTEMS INTERNATIONAL S.A.), a Luxembourg limited liability company (société anonyme), with registered office at 123, avenue du X Septembre in L-2551 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 68.862 (hereafter the «Company»), by virtue of two decisions taken by the Board of Directors of the Company on 27 March 2000 and 5 February 2002.

A copy of the minutes of such decisions, signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing, represented as stated above, requested the notary to record the following statements.

(a) The Company was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of notary Gérard Lecuit, residing in Hesperange, dated 23 February 1999 and published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, C - N° 392 of 31 May 1999. Its articles of association have been amended by several deeds and were amended for the last time on 10 September 2002, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations* C - N° 1589 of 6 November 2002. The Company has its registered office at 123, avenue du X Septembre in L-2551 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 68.862.

(b) The Company has a subscribed and entirely paid up share capital set at USD 90,290,485.50 (ninety million two hundred and ninety thousand four hundred and eighty-five United States Dollars and fifty Cents) represented by 33,252,720 (thirty-three million two hundred and fifty-two thousand seven hundred and twenty) Ordinary Shares, 16,227,915 (sixteen million two hundred and twenty-seven thousand nine hundred and fifteen) Series A Preference Shares and 10,713,022 (ten million seven hundred and thirteen thousand and twenty-two) Series B Preference Shares each having a par value of USD 1.50 (one United States Dollars and fifty Cents).

(c) Article 5 of the articles of association of the Company is worded as follows:

5.1 The authorised share capital is set at two hundred twenty-five million United States Dollars (USD 225,000,000) represented by one hundred fifty million (150,000,000) shares having a nominal value of one United States Dollar and fifty Cents (USD 1.50) each.

5.4 Subject to Article 21 hereof, the Board of Directors of the Company is authorised to accept subscriptions for and to issue share capital, in whole or in part, from time to time, up to the maximum authorised shares available in accordance with Section 5.1, within a five year period commencing on June 16, 2000 and expiring on June 16, 2005 for any authorised shares which have not yet been subscribed when it deems such issuance to benefit the Company.

5.7 Each time the Board of Directors shall act to render effective the increase of subscribed capital, as authorised, Article 5.2 of these Articles shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining the execution and publication of such amendment.

5.8 In connection with this authorisation to increase the capital and in compliance with article 32-3 (5) of the law of 10th August, 1915, on commercial companies, as amended, (the «Law»), the Board of Directors of the Company hereby is authorised by the shareholders to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years except for (x) the subscription rights expressly provided for in these Articles, (y) the preferential subscription rights of the holders of the Series A Preference Shares and (z) the preferential subscription rights of the holders of the Series B Preference Shares.

(d) The Board of Directors of the Company in its decisions taken on 27 March 2000 and 5 February 2002 resolved respectively to, *inter alia*, «appoint the law firm BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY («BFAO») as agents of the Company for the issuance and recording of the purchase of shares of the Company and to take such other actions and to otherwise represent the Company before such agencies, notaries or other officials as are appropriate and necessary to give legal and official effect to the issuance of shares» and «approve the issuance in full of the authorised share capital conditional upon the exercise of the stock options held by the employees».

(e) In accordance with the above mentioned provisions of article 5 of the articles of association of the Company and pursuant to the authority given above, Marion Lalève, named above, acting on behalf of (i) BFAO and of (ii) the Board of Directors of the Company, declares to the notary that pursuant to the number of stock options having been exercised, the share capital of the Company shall be increased by an amount of USD 75,150.- (seventy-five thousand one hundred and fifty United States Dollars) in order to raise it from its present amount of USD 90,290,485.50 (ninety million two hundred and ninety thousand four hundred and eighty-five United States Dollars and fifty Cents) to USD 90,365,635.50 (ninety million three hundred and sixty-five thousand six hundred and thirty-five United States Dollars and fifty Cents) by the creation and issuance of 50,100 (fifty thousand one hundred) new Ordinary Shares with a par value of USD 1.50 (one United States Dollar fifty Cents) each.

(f) Thereupon, Marion Lalève, prenamed, declared that the Board of Directors has accepted the subscription of the 50,100 (fifty thousand one hundred) new Ordinary Shares by the following persons on the following dates of effect and for the following payments in cash:

Name	Date of subscription	Shares Subscribed	Payments (in USD)
Oliver Siegel, Barenmühlweg 108, 82362 Weilheim/Obb, Germany	12 September, 2002	4,500	6,750
Robert N. Evans, 22 Wildwood Road, Stow, MA, USA 01775-1503	2 October, 2002	6,000	9,000
Naoki Nakae, 1-23-33, Akanedai, Aoba-ku, Yokohama-city, Kanagawa-ken, 227-0066, Japan	28 October, 2002	3,000	4,500
Robert Benson, 64 Prospect Hill Rd, Lexington, MA, USA 02421	1 November, 2002	20,000	30,000
Susan L. Miano, 8 Blanchard Street, Avon, MA, USA 02322	19 December, 2002	6,000	9,000
Haruki Yamagata, 1-40-9-320, Hiranuma, Nishi-ku, Yokohama 220-0023, Japan	20 December, 2002	3,000	4,500
Karla E. Reynolds, 11 Fox Run, Sterling, MA, USA 01564	7 January, 2003	4,400	6,600
Stephen W. Bode, 140 East Shady Trail, Old Hickory, TN, USA 37138	7 February, 2003	3,200	4,800
Total:		50,100	75,150

The above contributions in cash of an aggregate amount of USD 75,150.- (seventy-five thousand one hundred and fifty United States Dollars) are to be allocated to the share capital account of the Company.

A copy of the bank statements evidencing the payment of an amount of USD 75,150.- (seventy-five thousand one hundred and fifty United States Dollars) by the above subscribers is shown to the undersigned notary and such copy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

(g) It is further declared that the Board of Directors of the Company has repealed the existing shareholders' preferential subscription right for the purpose of the above new issue of shares.

(h) As a consequence of the increase of the corporate share capital, article 5.2 of the articles of association will henceforth have the following wording:

«5.2 The subscribed capital of the Company is set at USD 90,365,635.50 (ninety million three hundred and sixty-five thousand six hundred and thirty-five United States Dollars and fifty Cents), represented by 33,302,820 (thirty-three million three hundred and two thousand eight hundred and twenty) Ordinary Shares, 16,227,915 (sixteen million two hundred and twenty-seven thousand nine hundred and fifteen) Series A Preference Shares and 10,713,022 (ten million seven hundred and thirteen thousand and twenty-two) Series B Preference Shares having a par value of USD 1.50 (one United States Dollars and fifty Cents) each.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately two thousand three hundred euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whose name, Christian name, civil status and residence are known to the notary, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu Marion Lalève, avocat, demeurant à Luxembourg:

agissant au nom et pour compte du Conseil d'Administration de STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A. (anciennement STRATUS COMPUTER SYSTEMS INTERNATIONAL S.A.), une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.862 (ci-après la «Société»), en vertu de deux décisions prises par le conseil d'administration en date des 27 mars 2000 et 5 février 2002 (le «Conseil d'Administration»).

Une copie des procès-verbaux des dites décisions, restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lequel comparant, représenté comme il est dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

(a) La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois suivant un acte reçu par le notaire Gérard Lecuit de résidence à Hesperange le 23 février 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 392 du 31 mai 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant plusieurs actes et pour la dernière fois par un acte du 10 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1589 du 6 novembre 2002. La Société a son siège social au 10, rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg et est inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.862.

(b) La Société dispose d'un capital social souscrit et entièrement libéré de USD 90.290.485,50 (quatre-vingt-dix millions deux cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quatre-vingt-quatre Dollars des Etats-Unis et cinquante Cents) représenté par 33.252.720 (trente-trois millions deux cent cinquante-deux mille sept cent vingt) Actions Ordinaires, 16.227.915 (seize millions deux cent vingt-sept mille neuf cent quinze) Actions Privilégiées de Série A, et 10.713.022 (dix millions sept cent treize mille vingt-deux) Actions Ordinaires de Série B, ayant une valeur nominale de USD 1,50 (un Dollar des Etats-Unis et cinquante Cents) chacune.

(c) L'article 5 des statuts de la Société est libellé de la sorte:

5.1 Le capital autorisé est fixé à deux cent vingt-cinq millions de Dollars des Etats-Unis (USD 225.000.000,-) représenté par cent cinquante millions (150.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis et cinquante Cents (USD 1,50) chacune.

5.4 Sous réserve de l'article 21 des présentes, le Conseil d'Administration est autorisé d'accepter des souscriptions de capital et d'émettre du capital, en tout ou en partie et de temps en temps, à concurrence du nombre maximal autorisé d'actions disponibles conformément à l'article 5.1, pendant une période de cinq ans commençant le 16 juin 2000 et se terminant le 16 juin 2005 pour toutes actions autorisées qui n'auraient pas encore été souscrites lorsqu'il estime que la Société bénéficiera d'une telle émission.

5.7 Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater par acte authentique une augmentation de capital, comme autorisé, l'article 5.2 des présents Statuts sera adapté de manière à refléter le résultat de cette opération. Le Conseil d'Administration prendra les mesures ou autorisera une personne pour faire le nécessaire pour obtenir la réalisation et la publication de cette modification.

5.8 En rapport avec cette autorisation d'augmenter le capital et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»), le Conseil d'Administration est autorisé par les présentes par les actionnaires à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels pour la même période de cinq ans, à l'exception (x) des droits de souscription prévus expressément dans les présents Statuts, (y) des droits de souscription préférentiels des propriétaires des Actions Privilégiées de Série A et (z) des droits de souscription préférentiels des propriétaires des Actions Privilégiées de Série B.

(d) Le Conseil d'Administration a, par ses décisions du 27 mars 2000 et 5 février 2002 respectivement, notamment résolu de «nommer le CABINET BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY («BFAO») comme mandataire de la Société pour tout ce qui concerne l'émission et la constatation de l'acquisition de nouvelles actions de la Société ainsi que de prendre toute mesure et aussi de représenter la Société devant toutes administrations, notaires et autres autorités publiques qui seraient opportuns et nécessaires pour donner effet officiel et de droit à l'émission des nouvelles actions» et «approuver l'émission totale du capital social autorisé suite à l'exercice des options sur titres tenues par les employés.»

(e) En vertu du précité article 5 des statuts de la Société et conformément à l'autorisation donnée ci-dessus, Marion Lalève, précitée, agissant pour compte (i) de BFAO et (ii) du Conseil d'Administration de la Société, déclare au notaire instrumentaire qu'en vertu du nombre d'options sur titres exercées et d'autres souscriptions reçues par la Société, le capital social de la Société doit être augmenté d'un montant de USD 75.150,- (soixante-quinze mille cent cinquante Dollars des Etats-Unis) afin de le porter de son montant actuel de USD 90.290.485,50 (quatre-vingt-dix millions deux cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quatre-vingt-cinq Dollars des Etats-Unis et cinquante Cents) à USD 90.365.635,50 (quatre-vingt-dix millions trois cent soixante-cinq mille six cent trente-cinq Dollars des Etats-Unis et cinquante Cents) par la création et l'émission de 50.100 (cinquante mille et cent) Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de USD 1,50 (un Dollar des Etats-Unis et cinquante Cents) chacune.

En suite de quoi, Marion Lalève, précitée, a déclaré que le Conseil d'Administration a accepté la souscription des 50.100 (cinquante mille et cent) nouvelles Actions Ordinaires par les personnes suivantes et pour les paiements en espèces décrits ci-après:

Nom	Date de la souscription	Actions Souscrites	Paiements (en USD)
Oliver Siegel, Barenmühlweg 108, 82362 Weilheim/Obb, Germany	12 septembre 2002	4.500	6.750
Robert N. Evans, 22 Wildwood Road, Stow, MA, USA 01775-1503	2 octobre 2002	6.000	9.000
Naoki Nakae, 1-23-33, Akanedai, Aoba-ku, Yokohama-city, Kanagawa-ken, 227-0066, Japan	28 octobre 2002	3.000	4.500
Robert Benson, 64 Prospect Hill Rd, Lexington, MA, USA 02421	1 novembre 2002	20.000	30.000
Susan L. Miano, 8 Blanchard Street, Avon, MA, USA 02322	19 décembre 2002	6.000	9.000
Haruki Yamagata, 1-40-9-320, Hiranuma, Nishi-ku, Yokohama 220-0023, Japan	20 décembre 2002	3.000	4.500

Karla E. Reynolds, 11 Fox Run, Sterling, MA, USA 01564	7 janvier 2003	4.400	6.600
Stephen W. Bode, 140 East Shady Trail, Old Hickory, TN, USA 37138	7 février 2003	3.200	4.800
Total:		50.100	75.150

Le montant total des contributions en espèces de USD 75.150,- (soixante-quinze mille cent cinquante Dollars des Etats-Unis) sera affecté au compte capital social de la Société.

Des copies des extraits bancaires attestant du paiement de la somme de USD 75.150,- (soixante-quinze mille cent cinquante Dollars des Etats-Unis) par les souscripteurs ci-dessus mentionnés sont délivrées au notaire et ces copies resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

(f) Il est ensuite déclaré que le Conseil d'Administration a décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour les besoins de l'émission des nouvelles actions mentionnée ci-dessus.

(g) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5.2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«5.2 Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 90.365.635,50 (quatre-vingt-dix millions trois cent soixante-cinq mille six cent trente-cinq Dollars des Etats-Unis et cinquante Cents) représenté par 33.302.820 (trente-trois millions trois cent deux mille huit cent vingt) Actions Ordinaires, 16.227.915 (seize millions deux cent vingt-sept mille neuf cent quinze) Actions Privilégiées de Série A, et 10.713.022 (dix millions sept cent treize mille vingt-deux) Actions Privilégiées de Série B, ayant une valeur nominale de USD 1,50 (un Dollar des Etats-Unis et cinquante Cents) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes est évalué à environ deux mille trois cents euros.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Lalève, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, vol. 17CS, fol. 18, case 7. – Reçu 698,23 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2003.

J. Elvinger.

(009087.5/211/204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2003.

STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 68.862.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(009088.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2003.

CROMOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 47.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC01993, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 6.992.910,54 EUR
Perte de l'exercice	- 322.773,96 EUR
Report à nouveau	- 7.315.684,50 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008278.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

DE.CE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 84.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC01980, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau	- 4.218,62 EUR
------------------------	----------------

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008275.3/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

DE.CE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 84.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC01983, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.....	- 4.218,62 EUR
Perte de l'exercice	- 10.318,55 EUR
Report à nouveau	- 14.537,17 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008276.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

JACQUARD HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 51.445.

Le bilan de clôture au 30 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le liquidateur

(008363.3/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

JACQUARD HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 51.445.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le liquidateur

(008365.3/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

JACQUARD HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 51.445.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le liquidateur

(008366.3/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

ALBERT THOMAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 84.596.

L'an deux mille trois, le quatre février.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société de droit suisse S.I.S., S.à r.l. avec siège social à CH-Corseaux, représentée par son gérant unique, Monsieur Patrick Ninosque, gérant de sociétés, demeurant à CH-Corseaux, ici représenté par Monsieur Denis Brettnacher, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration donné à CH-Corseaux, ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante a déclaré être est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée ALBERT THOMAS, S.à r.l.

Laquelle comparante déclare que la société à responsabilité limitée ALBERT THOMAS, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 421 du 15 mars 2002. La société a un capital social de quinze mille euros (15.000,- EUR), représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,-) chacune, entièrement libérées.

La comparante déclare prendre la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide d'insérer un paragraphe supplémentaire à l'objet de la société et confère dorénavant à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la location en meublé (s) professionnel (s) en France.

La société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. Brettnacher et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 4 février 2003, vol. 466, fol. 54, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 14 mars 2003.

A. Lentz.

(008371.4/221/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

AGRAPHY INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 83.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02022, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau. - 6.026,31 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008284.3/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

comXperts, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activités Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 82.265.

L'an deux mille trois, le onze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de comXperts, une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 82.265, constituée suivant acte notarié du 28 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1136 du 10 décembre 2001 (ci-après dénommée «la Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand Zanen, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Bertrange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Bermes, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Konsbruck, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Transfert du siège social statutaire et administratif de L-1818 Howald, 4, rue des Joncs à L-8070 Bertrange, Zone d'Activités Bourmicht, 5 et modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de L-1818 Howald, 4, rue des Joncs à L-8070 Bertrange, Zone d'Activités Bourmicht, 5.

En conséquence, le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er} (deuxième alinéa). Le siège social est établi à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, au siège social de la société.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Zanen, P. Bermes, P. Konsbruck, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 février 2003, vol. 875, fol. 22, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 mars 2003.

J.-J. Wagner.

(008403.4/239/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

comXperts, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activités Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 82.265.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 mars 2003.

J.-J. Wagner.

(008404.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

STRATINVEST INSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 92.038.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le dix février.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
- 2.- Monsieur Gernot Kos, expert-comptable, demeurant à L-5335 Moutfort, 14, Soibelwee.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de STRATINVEST INSURANCE S.A.

Le siège de la société est établi à Luxembourg.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet l'activité de courtier d'assurances (activité exercée uniquement par l'intermédiaire de personnes dûment agréées par le Commissariat aux Assurances à Luxembourg), et d'ingénierie en assurances.

Elle pourra exploiter tous brevets, licences, secrets de fabrication, dessins et modèles, «savoir-faire», marques, recevoir des droits, des royalties.

La société a également pour objet toutes prestations liées aux activités de conseil, de management et d'avis dans les domaines marketings, organisation d'entreprises, ressources humaines, informatiques et bureautiques ainsi que tous types de prestations administratives et de secrétariat pour les entreprises, les particuliers et autres organismes à caractère lucratif ou non.

La société pourra aussi effectuer, par elle-même ou par l'intermédiaire de tiers, toutes opérations généralement quelconques, mobilières ou immobilières, commerciales, financières, industrielles, toutes opérations de franchisage, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou en facilitant la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies de droit (apport, fusion, souscription, intervention financière ou de toute autre manière) dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser l'extension et le développement de son entreprise.

Elle pourra fusionner ou se scinder.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (€ 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles dont la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales. En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Titre III. - Administration

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 5. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

Art. 6. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus de faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 7. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 8 des statuts.

Art. 8. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs-délégués.

La délégation de la gestion journalière de la société à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 10. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 11. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 16. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2004.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, cinq cents actions	500
2.- Monsieur Gernot Kos, expert-comptable, demeurant à L-5335 Moutfort, 14, Soibelwee, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, préqualifiés, représentant l'entière du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Paul Yves Poumay, courtier d'assurances, demeurant à B-4960 Malmédy, 15, Place de Rome;
- b) Monsieur Patrick Colinet, informaticien, demeurant à B-4960 Spa/Balmoral, avenue de la Corniche;
- c) Monsieur Jean Savelkoul, administrateur de société, demeurant à B-3960 Bree, 3, Dwarstraat.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

4.- Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

6.- Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à un directeur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hellers, G. Kos, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 12 février 2003, vol. 354, fol. 60, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 février 2003.

H. Beck.

(008561.3/201/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

FIN. INT. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 92.041.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-six février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société ATRAMAX HOLDING S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

2.- La société HELLINGTON HOLDING S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

3.- La société SOUVERAIN HOLDING S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Toutes les sociétés comparantes ci-avant désignées sub 1.- à sub 3.- inclus, sont ici représentées par:

Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; en vertu de trois (3) procurations données à Aoste (Italie), le 24 février 2003.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (SOPARFI) que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: FIN. INT. S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par quarante (40) actions d'une valeur nominale de huit cents euros (800,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie B.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier (1^{er}) juillet de chaque année à onze heures (11.00 heures).

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les quarante (40) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société ATRAMAX HOLDING S.A., prédésignée, quatre actions	4
2.- La société HELLINGTON HOLDING S.A., prédésignée, vingt-quatre actions	24
3.- La société SOUVERAIN HOLDING S.A., prédésignée, douze actions	12
Total: quarante actions	40

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cent soixante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Est appelé aux fonctions d'Administrateur de catégorie «A»:

Monsieur Edo Chatel, expert comptable, demeurant à Aoste (Italie), Reg. Borgnalle N° 10.

Sont appelés aux fonctions d'Administrateur de catégorie «B»:

- Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

- Monsieur Federigo Cannizzaro, Juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2008.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Conformément aux dispositions de l'article onze (11) des présents statuts et de l'article soixante (60) de la loi concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Manciocchi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 mars 2003, vol. 875, fol. 35, case 7. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 mars 2003.

J.-J. Wagner.

(008564.3/239/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

IMMO LOGISTIC LEDER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

R. C. Luxembourg B 92.039.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le neuf janvier.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Paul Gougnard, employé privé, demeurant à Vierneuse voie 32 B-4432 Ans, ici représentée par Madame Sonia Livoir, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer, 1, rue des Maximins,

en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 17 décembre 2002, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. Monsieur Werner Havenith, employé privé, demeurant à Zur Nohn 94 B-4700 Eupen, ici représentée par Madame Sonia Livoir, prénommée, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 17 décembre 2002, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

3. La société anonyme de droit belge GESTLEDER S.A. avec siège social à B-4432 Xhendremael, Vierneuse voie 32, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Werner Havenith, prénommé, lequel a délégué aux fins des présentes Madame Sonia Livoir, prénommée, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 17 décembre 2002, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme holding qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de IMMO LOGISTIC LEDER HOLDING S.A.
La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes pourvu qu'elles soient détachables d'activités commerciales.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- euros), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinq cent euros (500,- euros) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16.00 heures, et pour la première fois en deux mil quatre. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Paul Gougard, prénommé, une action	1
- Monsieur Werner Havenith, prénommé, une action	1
- La société anonyme GESTLEDER S.A., prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-huit actions	998

Total: mille actions	1.000
--------------------------------	-------

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille euros (500.000,- euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille trois. La première assemblée générale se tiendra en deux mille quatre.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de sept mille euros (7.000,- euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprises, demeurant à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins;
- Madame Mireille Masson, administrateur de sociétés, demeurant à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins;
- Madame Sonia Livior, employée privée, demeurant professionnellement à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

3. Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Aniel Gallo, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FIDUCIAIRE & EXPERTISES LUXEMBOURG S.A. avec siège social à Mamer.

5. Le siège social est fixé à 1, rue des Maximins, L- 8247 Mamer.

Dont acte, fait et passé à Mamer.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: S. Livior, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 janvier 2003, vol. 884, fol. 70, case 5. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2003.

A. Biel.

(008562.3/203/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

NIAGARA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 31.955.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 5 septembre 2002

- La démission de Madame Françoise Stamet pour des raisons personnelles de son mandat d'administrateur est acceptée.

- Madame Marjorie Fever, employée privée, 11, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-5654 Mondorf-les-Bains est nommée comme nouvel administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Certifié sincère et conforme.

NIAGARA HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2003, réf. LSO-AC02554. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008887.3/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2003.

BRIMSTONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 77.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02000, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 7.479,82 EUR
Perte de l'exercice	- 13.751,27 EUR
Report à nouveau	- 21.231,09 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008279.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

BERTRAND & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 54.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02003, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 32.079,48 EUR
Perte de l'exercice	- 27.521,91 EUR
Report à nouveau	- 59.601,39 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008280.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

ARMIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 59.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02009, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 18.706,16 EUR
Perte de l'exercice	- 3.856,39 EUR
Report à nouveau	- 22.562,55 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008282.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

**ANGLESEY INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. ANGLESEY INVESTMENT S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 70.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02017, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 20.368,97 EUR
Perte de l'exercice	- 33.982,31 EUR
Report à nouveau	- 54.351,28 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008283.3/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

OOGMERK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.898.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 25 avril 2003 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

I (01163/660/16)

Pour le Conseil d'Administration.

MAÏTE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.030.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 25 avril 2003 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

I (01164/660/16)

Pour le Conseil d'Administration.

ARES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Rodange.
R. C. Luxembourg B 10.643.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 17 avril 2003 à 11.00 heures au siège social à Rodange, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et attestation du réviseur d'entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002 et affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs.
4. Nomination d'un réviseur d'entreprises.

Pour assister à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'article 27 des statuts.

Les propriétaires de titres nominatifs aviseront la société six jours francs au moins avant la réunion, de leur intention de se prévaloir de leurs titres et se présenteront à l'Assemblée munis de leurs certificats d'inscription nominative.

Les propriétaires de titres au porteur auront à effectuer le dépôt de leurs titres six jours francs au moins avant la réunion, soit au siège social de la Société, soit dans l'un des Etablissements suivants:

au Luxembourg:

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT S.A.

DEXIA-BIL S.A.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A.

Les procurations éventuelles devront être déposées au siège social de la Société au plus tard le 11 avril 2003.

I (01254/000/26)

Le Conseil d'Administration.

SOGEMINDUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.362.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 avril 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01166/795/14)

Le Conseil d'Administration.

MAGIC FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 75.789.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 25 avril 2003 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01194/755/17)

Le Conseil d'Administration.

INVESCO TAIWAN GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.250.

Shareholders of INVESCO TAIWAN GROWTH FUND (the «Company») are hereby convened to assist at an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on 22nd April, 2003 at the registered office of the Company at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg at 10.00 a.m. to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. To decide upon the liquidation of the Company to be effective on 13th June, 2003.
2. To appoint KPMG Financial Advisory Services, represented by Mr Eric Collard and Mr John Li, as liquidator and to determine its powers and remuneration.

In order for the meeting to validly deliberate on items of the agenda, a quorum of 50 % of the shares of the Company in issue is required and the passing of resolution n° 1 requires the consent of shareholders holding 2/3 of the shares present or represented at the meeting. The passing of resolution n° 2 requires the consent of a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

If the quorum is not reached a second meeting will be convened to resolve on the same agenda. There is no quorum required for this reconvened meeting and resolutions will be passed subject to the same majority as specified in the preceding paragraph.

Shareholders may vote in person or by proxy.

A letter to Shareholders outlining the details of the proposed liquidation and Proxy Cards are available at the registered office of the Company (Fax: + 352 45903331) and at the offices of INVESCO ASSET MANAGEMENT ASIA LIMITED, 12th Floor, Three Exchange Square, 8 Connaught Place, Central, Hong Kong (Fax: + 852 2868 5445), INVESCO FONDSERVICE, GmbH, Bleichstrasse 60-62, 60 313 Frankfurt am Main, Germany (Fax: + 49 69 2980 7210) and INVESCO GLOBAL DISTRIBUTORS LIMITED, Georges Quay House, Townsend Street, Dublin 2, Ireland (Fax: + 353 1 439 8200).

I (01311/584/28)

The Board of Directors.

MORISSON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 75.790.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 25 avril 2003 à 14.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01195/755/17)

Le Conseil d'Administration.

SIOLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.799.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 24 avril 2003 à 16.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Vote conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Nominations statutaires
7. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

I (01209/255/22)

Le Conseil d'administration.

SACE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.504.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 24 avril 2003 à 15.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Nominations statutaires
6. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

I (01208/255/21)

Le Conseil d'administration.

WHY NOT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 75.796.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 25 avril 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01196/755/17)

Le Conseil d'Administration.

HERBUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.600.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 17 avril 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Divers.

I (01318/005/15)

Le Conseil d'Administration.

**S.P.D.A.S., SOCIETE DE PROMOTION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE SERVICES,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 15.683.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 17 avril 2003 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et / ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

I (01277/000/16)

Le Conseil d'Administration.

LUX FOODS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 10.770.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 23 avril 2003 à 11.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01201/755/17)

Le Conseil d'Administration.

**INREDE S.A. (INTERNATIONAL NIPPON REAL ESTATE DEVELOPMENT & FINANCE S.A.),
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 36.485.

—
Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 avril 2003 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (01258/696/18)

Le Conseil d'Administration.

TAMARIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C. Luxembourg B 86.947.

—
Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 avril 2003 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (01259/696/17)

Le Conseil d'Administration.

SCHLÜSSEL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.959.

—
Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 17 avril 2003 à 9.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2^{ème} étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002;
2. Présentation des rapports du liquidateur et des comptes de liquidation;
3. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

I (01332/693/16)

Le liquidateur.

FUSCINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.554.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 17 avril 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 17 février 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00657/795/14)

Le Conseil d'Administration.

VERLICO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 36.872.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 11 avril 2003 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

II (00822/660/16)

Pour le Conseil d'Administration.

PALLIETER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 36.830.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 11 avril 2003 à 16.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

II (00823/660/16)

Pour le Conseil d'Administration.

EUFI-RENT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered Office: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.166.

It is our pleasure to invite the shareholders to the

ORDINARY GENERAL MEETING

which will take place on April 10, 2003 at 3.30 p.m. in the offices of BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 2, place de Metz in Luxembourg in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Review of the Report of the Board of Directors and of the Report of the statutory Auditor for the accounting year closed on December 31st, 2002
2. Approval of the annual statement of accounts and of the profit and loss account closed on December 31st, 2002, profit/loss allocation
3. Discharge to the Board of Directors

4. Statutory appointments
5. Miscellaneous.

In order to participate, or to be represented, at the Ordinary General Meeting, holders of bearer shares shall inform the company and deposit their shares at least five clear days before the Ordinary General Meeting with one of the paying agents.

Registered shareholders are authorized to vote or to delegate therefore an attorney. Shareholders who want to participate at the Ordinary General Meeting have to advise the Company at least five clear days before.

II (00919/755/23)

DELCO INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 41.218.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du mardi, 15 avril 2003, à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2002.
2. Examen et approbation du bilan et du compte pertes & profits au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

II (00833/502/18)

NIKKEI INVEST CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 44.354.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 11 avril 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00846/755/19)

Le Conseil d'Administration.

EUFINVEST SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered Office: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 32.165.

It is our pleasure to invite the shareholders to the

ORDINARY GENERAL MEETING

which will take place on April 10, 2003 at 3.00 p.m. in the offices of BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 2, place de Metz in Luxembourg in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Review of the Report of the Board of Directors and of the Report of the statutory Auditor for the accounting year closed on December 31st, 2002
2. Approval of the annual statement of accounts and of the profit and loss account closed on December 31st, 2002, profit/loss allocation
3. Discharge to the Board of Directors

- 4. Statutory appointments
- 5. Miscellaneous.

In order to participate, or to be represented, at the Ordinary General Meeting, holders of bearer shares shall inform the company and deposit their shares at least five clear days before the Ordinary General Meeting with one of the paying agents.

Registered shareholders are authorized to vote or to delegate therefore an attorney. Shareholders who want to participate at the Ordinary General Meeting have to advise the Company at least five clear days before.

II (00918/755/23)

**INVESTISSEMENTS MOBILIERS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 27.765.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 avril 2003 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2002
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

II (00848/000/17)

Le Conseil d'Administration.

IMMO PACOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 28.642.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 avril 2003 à 10.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2002
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

II (00849/000/16)

Le Conseil d'Administration.

MUNICH INVEST, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2450 Luxemburg, 10-12, boulevard Roosevelt.
H. R. Luxemburg B 80.087.

Im Einklang mit Artikel 12 der Satzung zu der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital («société d'investissement à capital variable») MUNICH INVEST findet die

JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

am 10. April 2003 um 14.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxemburg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2002.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2004.
6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2004.
7. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Gesellschafterversammlung setzt voraus, daß die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens zum 4. April 2003 bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Anteile genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Luxemburg, im März 2003.
II (00902/755/24)

MUNICH INVEST.
Der Verwaltungsrat.

EUFI-CASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered Office: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.164.

It is our pleasure to invite the shareholders to the

ORDINARY GENERAL MEETING

which will take place on *April 10, 2003* at 4.00 p.m. in the offices of BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 2, place de Metz in Luxembourg in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Review of the Report of the Board of Directors and of the Report of the statutory Auditor for the accounting year closed on December 31st, 2002
2. Approval of the annual statement of accounts and of the profit and loss account closed on December 31st, 2002, profit/loss allocation
3. Discharge to the Board of Directors
4. Statutory appointments
5. Miscellaneous.

In order to participate, or to be represented, at the Ordinary General Meeting, holders of bearer shares shall inform the company and deposit their shares at least five clear days before the Ordinary General Meeting with one of the paying agents.

Registered shareholders are authorized to vote or to delegate therefore an attorney. Shareholders who want to participate at the Ordinary General Meeting have to advise the Company at least five clear days before.

Paying Agents

- in Luxembourg

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg
1, place de Metz
L-2954 Luxembourg
DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.
6c, route de Trèves
L-2633 Senningerberg

- in France

CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS
56, rue de Lille
F-75007 Paris
CNCE
29, rue de la Tombe Issoire
F-75014 Paris

- in Belgium

FORTIS BANQUE S.A.
3, Montagne du Parc
B-1000 Bruxelles

- in Portugal

CAIXA GERAL DE DEPOSITOS
63, Av. Joao XXI
P-1017 Lisbonne

- in Germany

DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE
16, Mainzer Landstrasse
D-60325 Frankfurt am Main

II (00920/755/50)

FALKLAND S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 8.430.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 avril 2003 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers.

II (00856/534/16)

Le Conseil d'Administration.

S.I.P. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 57.856.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 10 avril 2003 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00857/534/15)

Le Conseil d'Administration.

FINIBANCO PORTFOLIO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 70.393.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders will be held at the registered office of the company, 5, rue Jean Monnet, Luxembourg, L-2180 Grand Duchy of Luxembourg, at 11.00 o'clock on Thursday, April 10, 2003 with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Report of the Board of Directors to the Shareholders;
2. Approval of the report authorized independent auditor;
3. Approval of the annual accounts as at December 31, 2002;
4. Discharge to the Board of Directors and to the authorized independent auditor;
5. Allocation of the net results;
6. Appointment of the Board of Directors;
7. Appointment of the authorized independent auditor;

In order to attend the Meeting, Shareholders of bearer shares are required to deposit their shares five business days prior to the date of the Meeting at the registered office of the Fund. Non materialized shares shall be blocked at the depositary of the shareholders choice five clear days prior to the ordinary general Meeting of shareholders.

In order to take part in the Ordinary General Meeting, the unitholders who are not able to attend the meeting are invited to vote by proxy. Proxy forms are available upon request at the registered office, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., five clear days prior to the ordinary general meeting of shareholders.

The resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be passed by the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

II (01219/736/27)

The Board of Directors.

VENITUS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 82.379.

Les Actionnaires et obligataires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2003 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Divers.

II (00975/696/16)

Le Conseil d'Administration.

RENU S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 13.155.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de RENU S.A. en RENU HOLDING S.A., modification de la durée de la société pour en faire une société à durée illimitée et modification subséquente de l'article 1 des statuts;
2. Ajout à l'article 1 des statuts de deux paragraphes ayant la teneur suivante, et modification subséquente dudit article:
«Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.
Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»
3. Suppression de la valeur nominale des actions;
4. Conversion de la devise du capital en euro, de sorte que le capital social s'élève désormais à euro 371.840,28 (trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt-huit cents);
5. Augmentation du capital social de la société à concurrence de euro 3.159,72 (trois mille cent cinquante-neuf euros et soixante-douze cents) pour le porter de son montant actuel de euro 371.840,28 (trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt-huit cents) à euro 375.000,- (trois cent soixante quinze mille euros) par incorporation de résultats reportés, sans création d'actions nouvelles;
6. Fixation d'une nouvelle valeur nominale à euro 25,- (vingt-cinq euros); le capital est désormais fixé à euro 375.000,- (trois cent soixante quinze mille euros) représenté par 15.000 (quinze mille) actions de euro 25,- (vingt-cinq euros) chacune;
7. Introduction d'un nouveau capital autorisé à concurrence de euro 750.000,- (sept cent cinquante mille euros) pour porter le capital social de son montant actuel de euro 375.000,- (trois cent soixante-quinze mille euros) à euro 1.125.000,- (un million cent vingt-cinq mille euros) et modification subséquente de l'article 3 des statuts;
8. Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé;
9. Remplacement de l'article 5 des statuts par les articles suivants:

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

10. Suppression de l'article 7 des statuts relatif au cautionnement des mandats des administrateurs et du ou des commissaires;
11. Ajout d'un nouvel article 7 ayant la teneur suivante et renumérotation subséquente des articles des statuts: «Par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves, autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.»;
12. Suppression de l'article 10 des statuts relatif au dépôt préalable des actions avant la tenue d'une Assemblée Générale;
13. Divers.

II (00864/795/70)

Le Conseil d'Administration.

ECOSAVE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 83.694.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2003 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Divers.

II (00976/696/16)

Le Conseil d'Administration.

STRATEGIC GLOBAL INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 38.387.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav STRATEGIC GLOBAL INVESTMENT à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 10 avril 2003 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01086/755/21)

Le Conseil d'Administration.

VAGOR S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 11.148.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 9 avril 2003 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (00982/506/15)

Le Conseil d'Administration.

TADLER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 55.293.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 11 avril 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00984/755/17)

Le Conseil d'Administration.

DEFOULE PROD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 79.129.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 avril 2003 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (01004/045/17)

Le Conseil d'Administration.

LIBREFEU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 84.605.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 9 avril 2003 à 16.00 heures au siège de la Société, 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 2002, lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (01033/578/18)

Le Conseil d'Administration.

MILLENIUM FUTURES S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 58.877.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 9 avril 2003 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (01075/000/15)

Le Conseil d'Administration.

BANKPYME STRATEGIC FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 42.534.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 9 avril 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (01113/584/22)

Le Conseil d'Administration.

MANAGED FUNDS PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 81.144.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux du CREDIT EUROPEEN aux 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le jeudi 10 avril 2003 à 10.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2002
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs
5. Nominations statutaires
6. Divers

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences du CREDIT EUROPEEN, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (01083/755/22)

Le Conseil d'Administration.

DONAU INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 60.460.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 10 avril 2003 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01092/755/17)

Le Conseil d'Administration.

STOCKS AND BONDS INVESTMENTS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 58.885.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 9 avril 2003 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (01076/000/15)

Le Conseil d'Administration.

DEMETER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 22.421.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 9 avril 2003 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société ou auprès de la BANQUE DEGROOF S.A., Bruxelles cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (01111/584/23)

Le Conseil d'Administration.

16798

HELIOS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.180.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 9 avril 2003 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (01110/584/22)

Le Conseil d'Administration.

AQUA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 26.279.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 9 avril 2003 à 12.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société ou auprès de la BANQUE DEGROOF S.A., Bruxelles cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (01112/584/23)

Le Conseil d'Administration.

VICTORIA TRADING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 43.124.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on 9 April 2003 at 14.00 o'clock.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31 December 2002 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 2002.
4. Resignation and nomination of a new Director.
5. Miscellaneous.

II (01120/005/16)

The Board of Directors.

16799

TOYFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.174.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de manière extraordinaire le *10 avril 2003* à 10.00 heures au siège social, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2001 et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001;
3. affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001;
4. décision sur la proposition de ne pas voter la dissolution anticipée de la société sur base de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et de poursuivre l'activité de la société;
5. décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
6. nominations statutaires;
7. divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée générale doivent déposer leurs actions 5 jours francs avant l'assemblée générale auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
II (01130/755/22) *Le Conseil d'Administration.*

PYRENEES S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 58.880.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi *9 avril 2003* à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (01077/000/15)

Le Conseil d'Administration.

EUROTRUCK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 43.204.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on *9 April 2003* at 12.00 o'clock.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31 December 2002 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 2002.
4. Resignation and nomination of a new Director.
5. Miscellaneous.

II (01134/005/16)

The Board of Directors.

CHAMS JANOUB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 25, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 56.173.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 9 avril 2003 à 14.00 heures en l'étude de Monsieur le Notaire Elvinger, 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. transfert du siège social au 28, rue du Dernier Sol à L-2543 Luxembourg,
2. augmentation du capital social pour le passer à 620.000 Euros,
3. Décharge à donner aux Administrateurs,
4. nominations statutaires.

II (01224/318/15)

TECHNOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 76.979.

EXTRAIT

Par la résolution du procès-verbal du conseil d'administration prise en date du 31 novembre 2001, il est constaté la libération intégrale du capital social de la société par le versement de EUR 3.962.250,-.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2003, réf. LSO-AC02391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008433.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

TECHNOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 76.979.

EXTRAIT

Par la résolution du procès-verbal du conseil d'administration prise en date du 3 mars 2002, il est constaté la libération intégrale du capital social de la société par le versement de EUR 9.000.000,-.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2003, réf. LSO-AC02393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008437.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.
